
























5		CONSIGNES GENERALES DE SECURITES				
Risques						
						
Risque de collision	Risque de chute	Risque de chute d'objet	Risque de projection	Risque d'incendie		
Equipements de Protection Individuels obligatoires						
Port obligatoire des EPI sur les sites de la CSP pour tous les occupants du véhicule :						
	Vêtements haute visibilité de classe II (avec bande réfléchissante au niveau du torse)		Chaussures de sécurité		Casque : sur toutes les zones de déchargement (sauf QAV)	
Les EPI obligatoires doivent être à disposition pour tous les occupants dans chaque véhicule entrant sur nos sites						
Port conseillé des EPI sur les zones de déchargements :						
	Gants		Protections anti-bruit		Lunettes de sécurité	
Interdictions						
	Accès interdit à toute personne non autorisée et aux mineurs même dans les véhicules		Interdiction de klaxonner sauf pour signaler un danger imminent		Interdiction de fouiller et de récupérer quelque déchet que ce soit	
	Flamme nue interdite		Interdiction de fumer ou vapoter même dans les véhicules		Interdiction d'introduire ou de consommer d'alcool ou de drogue	
	Utilisation du téléphone portable, écouteurs interdit au volant		Interdiction de prendre et de diffuser des photos		Interdiction de s'approcher des engins ou équipements en mouvement	
Consignes de sécurité						
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter le plan de circulation, la signalisation routière pour rejoindre la zone de déchargement ➤ Respecter les limitations de vitesse : <ul style="list-style-type: none"> - CTTV de Ducos et QAV du Mont-Dore : 10 km/h - ISDND de Gadji : 20 km/h - Zones de déchargement et pont bascule : 5 km/h ➤ Circuler et manœuvrer à vitesse réduite et en toute vigilance sur les zones de déchargement et ponts bascules : 5 km/h ➤ Les manœuvres de retournement des bennes, ou d'attelage / désattelage des remorques doivent être réalisées dans les zones dédiées et sont interdites sur les voies de circulation ➤ Le stationnement est interdit en dehors des zones prévues à cet effet ➤ En cas de panne, ou d'immobilisation d'un véhicule, le chauffeur doit en assurer le balisage ➤ Respecter une distance de sécurité d'au moins 3 m avec les engins en mouvement ➤ Priorité aux piétons et aux engins ➤ Les piétons doivent utiliser les passages piétons ➤ Rester courtois avec le personnel de la CSP 						
Conduite à tenir en cas d'accident ou de pollution						
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Protéger 2. Alerter 3. Secourir 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Ecarter les dangers potentiels (couper les énergies, arrêter les équipements, isoler les matières, la zone...) ➤ Protéger les victimes, les biens ou l'environnement ➤ Alerter le personnel de la CSP présent sur zone ou l'agent du pont bascule ➤ Secourir 				
Conduite à tenir en cas d'incendie						
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Incendie du véhicule : <ul style="list-style-type: none"> - Dégager si possible le véhicule, utiliser l'extincteur à bord ou les moyens de lutte contre l'incendie du site - Prévenir le personnel de la CSP présent sur la zone ou l'agent du pont bascule - Respecter les consignes données par le personnel de la CSP ➤ Incendie sur le site : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes données par le personnel de la CSP - Dégager si possible sans précipitation votre véhicule en laissant libre les voies de circulation - Rejoindre le point de rassemblement 					
Conduite à tenir en cas de déclenchement du portique de radioactivité						
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter les instructions du personnel sur site ➤ Le chargement sera dirigé vers une zone d'isolement ➤ Le personnel de la CSP appliquera la procédure 					

6	DEROULEMENT DES OPERATIONS DE DECHARGEMENT DES DECHETS
Consignes générales	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Positionner le véhicule sur le pont bascule : attendre l'ouverture de la barrière, priorité aux véhicules entrant sur site, attendre que le véhicule de devant soit descendu du pont bascule, indiquer à l'agent sa société et le type de déchets transportés. Pour les clients utilisant les tickets prépayés le préciser à l'agent. Attendre l'accord de l'agent pour quitter le pont ➤ Si besoin se diriger vers l'aire de débâchage : manœuvres interdites sur les voies de circulation ➤ Rejoindre la zone de déchargement en respectant le plan de circulation, la signalisation routière et les limitations de vitesse ➤ Seul le chauffeur est autorisé à descendre sur le quai de déchargement (ISDND de Gadji et plateforme de broyage de déchets verts CTTV de Ducos) ➤ Pour l'ouverture des portes des bennes : <ul style="list-style-type: none"> - Ouvrir une première porte, faire le tour du véhicule en passant par l'avant pour aller ouvrir la seconde porte - Accrocher les portes des bennes avec un dispositif en bon état et fiable avant la mise à quai ➤ Avant de vider s'assurer que l'engin de reprise des déchets se soit éloigné ➤ Procéder au déchargement en respectant les consignes spécifiques à chaque zone ➤ Interdiction de rouler les portes de la benne battantes ➤ Interdiction de rouler la benne levée ➤ Le bras de levage doit être replié lors des déplacements ➤ Positionner le véhicule sur le pont bascule ➤ Attendre la validation de la pesée et récupérer le ticket de pesée. Pour les clients utilisant les tickets prépayés transmettre à l'agent le nombre de tickets demandé ➤ Quitter le site après l'accord de l'agent 	
Quai de déchargement – ISDND de Gadji	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Respecter le plan du quai et le couloir de déchargement en fonction du type de véhicule utilisé ➤ Réaliser toute opération ou manipulation pouvant entraîner une chute (enlèvement des filets, ouverture et fermeture des bennes) avant que le véhicule soit au bord du quai et en respectant une distance de sécurité d'au moins 3 m entre l'arrière du véhicule et le bord du quai ➤ Reculer avec prudence vers le bord du quai ➤ Interdiction de buter ou monter avec le véhicule sur les bordures de quai, ce ne sont pas des arrêteurs ➤ Interdiction de monter sur les bordures et de se déplacer à pied au bord du quai afin d'éviter tout risque de chute ➤ Interdiction de rouler benne levée et d'effectuer des déplacements brusques d'avant en arrière ➤ Interdiction de monter dans les bennes ➤ Le conducteur reste responsable de sa manœuvre de recul pour se mettre à quai et du bon déroulement du déchargement ➤ Ne pas s'approcher inutilement du bord du quai : garder une distance de sécurité d'1,5 m avec le bord du quai ➤ Tout déchargement manuel doit être effectué en respectant une distance d'au moins 1,5 m entre l'arrière du véhicule et le bord de quai. Les déchargements manuels sont à limiter sur le quai de déchargement de l'ISDND de Gadji ➤ Dans les cas de déchargement à l'aide d'une grue ou autre moyen de levage la zone devra être balisée en respectant un périmètre de sécurité avec les autres véhicules. Le déchargement devra se faire dans la zone dédiée indiquée sur le plan du quai. Les déchargements avec une grue ou autre moyen de levage sont à limiter sur le quai de déchargement de l'ISDND de Gadji ➤ Nettoyer la zone de déchargement si nécessaire, afin de laisser la plateforme propre et exempte de tout déchet 	
Plateforme de traitement de pneumatiques usagés non réutilisables – ISDND de Gadji	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marquer un arrêt à l'entrée de la plateforme (au niveau du poteau incendie bleu) ➤ Si du personnel de la CSP est présent sur zone : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes du personnel d'exploitation - Attendre son autorisation pour accéder à la plateforme et attendre l'arrêt des engins ➤ En cas d'absence de personnel de la CSP : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer qu'aucune opération de chargement ou déchargement n'est en cours - Si une opération est en cours sur la plateforme attendre qu'elle se termine et que le véhicule quitte la zone ➤ Décharger les pneus : s'assurer qu'ils ne roulent pas et ne sortent pas de l'alvéole (si tel est le cas les récupérer), pour les pneus de génie civil les ranger en les empilant (maximum 3 pneus superposés) 	
Plateforme de broyage de déchets verts – ISDND de Gadji	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Marquer un arrêt à l'entrée de la plateforme (au niveau du panneau de consignes de sécurité) ➤ Si du personnel de la CSP est présent sur zone : <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les consignes du personnel d'exploitation - Attendre son autorisation pour accéder à la plateforme et attendre l'arrêt des engins ➤ En cas d'absence de personnel de la CSP : <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer qu'aucune opération de déchargement n'est en cours - Si une opération est en cours sur la plateforme attendre qu'elle se termine et que le véhicule quitte la zone ➤ Décharger les déchets verts 	

Dock de transfert – CTTV de Ducos

- **Les filets doivent être enlevés avant d'entrer dans le dock en utilisant la zone de débâchage**
- **Respecter le couloir en fonction du type de déchargement** (couloir de droite : déchargement à la main – couloir de gauche : déchargement avec benne basculante ou BOM)
- **S'arrêter devant le dock de transfert**
- **Attendre et respecter les consignes du personnel de la CSP.** L'accès au dock de transfert est limité par le personnel de la CSP pour des raisons de sécurité
- **Priorité aux véhicules sortant du dock de transfert**
- **Manœuvrer à vitesse réduite et en toute vigilance dans le dock de transfert**
- **Interdiction de rouler benne levée et d'effectuer des déplacements brusques d'avant en arrière**
- **Interdiction de monter dans les bennes**
- **Les portes des bennes doivent être fermées dans la zone rebâchage située à la sortie du dock**
- Tout apport en dehors des heures d'ouverture est soumis à un accord préalable de la CSP, dans ce cas **2 personnes doivent être obligatoirement présentes pour assurer l'opération de déchargement.**
- **Les déchargements avec une grue ou autre moyen de levage sont interdits**

Plateforme de broyage des déchets verts – CTTV de Ducos

- **Respecter le plan de la zone de déchargement en fonction du type de véhicule utilisé**
- **Pour les déchargements à la main ou VL à bennes basculantes :**
 - Les déchargements se font au sol dans l'alvéole prévue à cet effet
 - Maximum 2 véhicules simultanément dans l'alvéole
- **Pour les déchargements avec PL à benne basculante :**
 - **Réaliser toute opération ou manipulation pouvant entraîner une chute** (enlèvement des filets, ouverture et fermeture des bennes) avant que le véhicule soit en buté du quai et en respectant une distance de sécurité d'au moins 3 m entre l'arrière du véhicule et le bord du quai
 - Ouvrir les barrières du quai
 - Reculer avec prudence vers le bord du quai ou la zone de déchargement
 - **Interdiction de buter ou monter avec le véhicule sur les bordures de quai, ce ne sont pas des arrêtoirs**
 - **Interdiction de monter sur les bordures et de se déplacer à pied au bord du quai afin d'éviter tout risque de chute**
 - **Interdiction de rouler benne levée et d'effectuer des déplacements brusques d'avant en arrière**
 - **Interdiction de monter dans les bennes**
 - Le conducteur reste responsable de sa manœuvre de recul pour se mettre à quai et du bon déroulement du déchargement
 - **Ne pas s'approcher inutilement du bord du quai : garder une distance de sécurité d'1,5 m avec le bord du quai**
 - Nettoyer la zone de déchargement si nécessaire, afin de laisser la plateforme propre et exempte de tout déchet
 - Fermer les barrières du quai
- Les déchargements avec une grue ou autre moyen de levage sont interdits.

Quai de déchargement déchets de balayage – CTTV de Ducos

- **Marquer un arrêt à l'entrée de la plateforme**
- **S'assurer qu'aucune opération de déchargement n'est en cours.** Si une opération est en cours sur la plateforme attendre qu'elle se termine et que le véhicule quitte la zone
- **Manœuvrer et reculer avec prudence vers le bord de quai**
- **Interdiction de buter ou monter avec le véhicule sur les bordures de quai, ce ne sont pas des arrêtoirs**
- **Interdiction de monter sur les bordures et de se déplacer à pied au bord du quai afin d'éviter tout risque de chute**
- **Interdiction de rouler benne levée et d'effectuer des déplacements brusques d'avant en arrière**
- **Interdiction de monter dans les bennes**
- **Le conducteur reste responsable de sa manœuvre de recul pour se mettre à quai et du bon déroulement du déchargement**
- **Vidanger le camion**

Station de traitement des liquides biodégradables – CTTV de Ducos

- **Manœuvrer et reculer avec prudence vers le dégrilleur**
- **Connecter le camion de vidange au dégrilleur**
- **Vidanger le camion**
- **Déconnecter le camion de vidange au dégrilleur**
- **Récupérer le BSD avec l'agent sur zone**

Plateforme déchets verts – Mont-Dore

- Marquer un arrêt à l'entrée de la plateforme
- Si du personnel CSP est présent sur zone :
 - Prendre contact avec le personnel CSP
 - Attendre son autorisation pour accéder à la plateforme et attendre l'arrêt des engins
 - Garder une distance de sécurité d'au moins d'3 m avec les engins
- En cas d'absence de personnel CSP :
 - S'assurer qu'aucune opération de déchargement n'est en cours
 - Si une opération est en cours sur la plateforme attendre qu'elle se termine et que le véhicule quitte la zone
- Accrocher les portes des bennes avec un dispositif en bon état et fiable
- Décharger les déchets verts
- Les déchargements avec une grue ou autre moyen de levage sont interdits.

Quai d'apport volontaire

- Prendre contact avec le personnel de la CSP présent sur zone et lui remettre le document prépayé
- Respecter les consignes données par le personnel de la CSP : consignes de tri des déchets, bennes à utiliser
- Décharger les déchets dans les bennes indiquées
- **Interdiction de monter sur les garde-corps ou rebords des bennes**
- **Interdiction de monter sur ou dans les bennes**
- Attendre que l'agent redonne le document prépayé avant de quitter le quai d'apport volontaire

7 SIGNATURES			
Durée de validité du :		Au :	
Etablissement d'accueil		Transporteur ou collecteur	
Raison sociale :	CALEDONIENNE DE SERVICES PUBLICS	Raison sociale :	
Nom et Prénom :		Nom et Prénom :	
Fonction :		Fonction :	
Date :		Date :	
Signature et cachet de l'entreprise :		Signature et cachet de l'entreprise :	